



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 31 JANVIER 2018

N° DEL 2018.01.31/009

Le **mercredi 31 janvier 2018** à 17h00 le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique dans la salle du 1^{er} étage de la CCB, sous la présidence de **Monsieur Gérard FROMM, Maire.**

**Thème : AFFAIRES
SCOLAIRES 1**

**Objet : Modification de la
carte scolaire.**

Étaient Présents :

GUÉRIN Nicole, POYAU Aurélie, GUIGLI Catherine, BOVETTO Fanny, DUFOUR Maurice, AIGUIER Yvon, JALADE Jacques, MARCHELLO Marie, DAVANTURE Bruno, PETELET Renée, DJEFFAL Mohamed, JIMENEZ Claude, PROREL Alain, KHALIFA Daphné, FERRAINA Marie-Hélène, CIUPPA Marcel, RASTELLO Anne, GRYZKA Romain, MONIER Bruno, MUHLACH Catherine, PICAT RE Alessandro, BREUIL Marc, ARMAND Émilie.

Convocation

Date : 24/01/2018

Affichage : 24/01/2018

Étaient représentés :

Gilles MARTINEZ donne pouvoir à Gérard FROMM;
Pascale BRUNET donne pouvoir à Jacques JALADE;
Mireille FABRE donne pouvoir à Nicole GUERIN;
Manuel ROMAIN donne pouvoir à Ann RASTELLO;
Catherine VALDENNAIRE donne pouvoir à Bruno MONIER;
Florian DAZIN donne pouvoir à Alessandro PICAT RE.

Nombre de membres du conseil municipal

En exercice : 33

Présents : 24

**Nombre de
suffrages
exprimés :** 30

Absents excusés :

DAERDEN Francine, MARTINEZ Gilles, BRUNET Pascale, MILLET Thibault, FABRE Mireille, ROMAIN Manuel, PEYTHIEU Éric, VALDENNAIRE Catherine, DAZIN Florian.

Secrétaire de séance : Mohamed DJEFFAL

Rapporteur : Fanny BOVETTO

Par application de l'article L 212-7 du Code de l'Éducation, la ville a compétence, par délibération, pour la définition des périmètres scolaires et l'affectation des élèves en fonction de cette sectorisation des écoles.

La décision d'affectation s'impose aux familles par application de l'article L 131-5 du Code de l'Éducation.

Ainsi, dans le cadre de la préparation de la carte scolaire 2017-2018, au vu des aléas démographiques et de certaines incohérences (rue Pasteur affectée à l'école Oronce Fine sauf la Gendarmerie , rue Morand et rue Bermond Gonnet avec des numéros pairs et impairs affectées sur deux écoles différentes, rue Alfred Mondet affectée sur deux écoles différentes, idem rue Albert Bourges) liées à des modifications urbanistiques par rapport à la carte scolaire en vigueur, il convient de redéfinir précisément les secteurs de chaque école par un découpage géographique de la ville.

L'objectif est de proposer aux familles une école de proximité et d'offrir plus de lisibilité tant pour les familles au moment des inscriptions, qu'aux enseignants et service des affaires scolaires.

Dans ce cadre, chaque élève sera scolarisé dans l'école de secteur où sa famille est domiciliée sauf en application des critères de droit suivants :

Suivi de fratrie et admission en classe spécialisée (ULIS).

Tout enfant déjà scolarisé, ne nécessitant pas une nouvelle inscription scolaire sera maintenu dans son école. Dans le cas du passage de l'école maternelle à l'école élémentaire, la priorité sera donnée à la continuité de scolarité chaque fois que cela sera possible, sous réserve de capacité d'accueil dans les écoles.

Toutes les demandes d'inscription hors secteur scolaire seront examinées par la commission de dérogation.

Le périmètre scolaire de Briançon a été découpé en 6 secteurs (voir carte jointe en annexe). Si nécessaire, ce découpage pourra être réajusté chaque année afin que les effectifs des groupes scolaires soient harmonieux et puissent accueillir les enfants dans les meilleures conditions.

Ceci exposé, après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- D'approuver le périmètre scolaire de la ville de Briançon tel que défini dans le document joint en annexe.
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou, en cas d'empêchement, un adjoint, un conseiller municipal délégué ou le directeur général des services à signer, au nom et pour le compte de la commune, toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

POUR : 30

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Et les membres présents ont signé au registre après lecture.

PUBLIÉ LE

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME.

Le Maire,
Gérard FROMM



CONSEIL MUNICIPAL DU 31/01/2018
PIÈCE ANNEXE À LA DÉLIBÉRATION
AFFAIRES SCOLAIRES 1 N° DEL 2018.01.31/009

MODIFICATION CARTE SCOLAIRE

